

—Equestre, reprit le maire, équestre, dame, un peu, pas trop, vous comprenez, il suffit que le général paraisse bien.

LE CANARD

MONTRÉAL, 14 SEPTEMBRE 1878.

Les désordres qui ont signalé l'assemblée de samedi dernier au Dominion Square sont remplis d'enseignements pour le peuple. Il est vrai de dire que les lapageurs qui ont interrompu les discours de Sir John et de M. Chapleau n'ont fait que rendre le change aux trouble-fête du carré Chaboillez.

Nous, Canadiens-Français, fils de la vieille France, devrions dans nos élections suivre l'exemple de la nation la plus civilisée de l'univers et nous n'aurions plus à déplorer les scènes regrettables qui se renouvellent malheureusement trop souvent à Montréal et à Québec.

Le CANARD admire les institutions anglaises, la liberté du sujet britannique, de son parlement et de sa presse, mais il se renfrogne lorsqu'il assiste à ces assemblées populaires où les orateurs d'un parti sont houspillés par des polissons aux gages de leurs adversaires. Ces choses ne devraient pas se tolérer dans un pays civilisé. La liberté de la parole devrait être respectée comme l'opinion individuelle de tout citoyen. S'il est maintenant impossible d'avoir à Montréal une réunion des électeurs sans que les orateurs soient exposés à être emporés dans une trombe de tomates, de trognons de choux et de patates incuites il faudra nécessairement législater de manière à empêcher tout rassemblement populaire dans un but politique. En cela nous ne ferions qu'adopter les lois de France sur les assemblées du peuple. En assimilant nos statuts sur ce sujet aux décrets de la nation la plus civilisée de l'Europe, nous ne servirions que la cause de l'ordre et de l'harmonie parmi nos concitoyens.

Ne vaudrait-il pas mieux convoquer les assemblées électorales dans des salles comme le Mechanic's Hall ou dans toute autre maison où les procédés se feraient avec ordre et sans interruptions.

Les candidats des deux partis seraient alors sûrs d'avoir la liberté de la parole, tel que la chose se fait en France et aux Etats-Unis.

Les questions qui agitent l'esprit public en Canada sont devenues tellement brûlantes qu'il est impossible de les soumettre aux masses par nos démagogues sans allumer une conflagration des passions populaires. Prenons par exemple la protection et le libre-échange.

Les politiciens des deux côtés semblent s'y entendre comme des aveugles en couleurs. Le peuple en écoutant leurs discours échevelés ne voit que du feu.

Lorsqu'il se soulève une question de vitalité nationale comme celle que l'on discute dans nos assemblées, il y aurait un moyen bien simple d'empêcher les dissensions



LA BARQUE MINISTERIELLE.

MACKENZIE.—Voyons Archambault et les autres, tâchez de ramer dans le même sens, si vous voulez qu'on avance.

intestines. Ce serait de faire un retour vers l'antique et de passer une loi rédigée dans le même esprit que celle de Xilus, législateur de Catane.

Cette loi obligeait tout homme qui voulait soumettre au peuple une mesure importante de se présenter sur la place publique une corde au col. Son projet était soumis à l'assemblée et s'il n'était pas adopté par ses concitoyens, le politicien était pendu haut et court sans forme de procès.

Si pareille loi était en force dans la Puissance, nous vous demandons si MM. MacKenzie et MacDonald se seraient présentés samedi dernier au Dominion Square.

Cette loi aurait aussi l'effet de préserver le peuple contre les habiletés d'orateurs tels que Charles Thibault, Ernest Desrosiers et autres tribuns "ejusdem farinae."

Pour terminer, voyons, lecteurs intelligents à Paris ou à New-York, voire même à Londres, la police permettrait-elle des rassemblements dans le genre de ceux que nous avons eus dernièrement ?

Electeurs, — L'instant suprême approche. Mardi prochain vous serez appelés à déposer dans l'urne le bulletin dont doit dépendre la vitalité de notre nation. Le problème qui nous reste à résoudre est celui-ci : Est-il préférable pour le Canada d'avoir la protection ou le libre-échange ? La question a été longuement débattue dans la presse et sur les hustings.

Les conservateurs et les libéraux intelligents s'accordent à dire que la protection est nécessaire à notre jeune pays comme elle l'est aux Etats-Unis, pour assurer le développement des industries et l'écoulement des produits de l'agriculture.

Notre tarif doit être remanié. Pour le prouver il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques de nos branches d'industries les plus importantes dans la province de Québec. En 1870, il se fabriquait dans le Bas Canada 47,497,034 bâ-

tons de tire, faute de protection contre l'invasion du candy américain, ce chiffre a tombé en 1867 à 33,076,832 bâtons.

Cette industrie aujourd'hui est considérée comme presque détruite dans notre province. Il en a été de même du blé-d'inde. Le "pop corn" des Etats Unis a été introduit sur nos marchés sans être frappé d'un droit assez élevé. La conséquence a été que le commerce du blé-d'inde chaud sur les Marchés Bonsecours et St. Laurent a été paralysé. C'est à peine si on y rencontre aujourd'hui deux charrettes d'habitants avec des charges de ces précieuses céréales. Encore une autre industrie nationale qui est à la veille d'être ruinée par le libre échange, c'est la fabrication de la petite bière. D'après des chiffres que nous empruntons à des statistiques officielles il appert qu'en 1861 il s'était brassé dans le Bas Canada 1,852,689 gallons de petite bière.

En 1877, la diminution de la consommation a été désastreuse pour les fabricants, car il n'y a eu que 731,857 gallons introduits sur le marché. Il y a deux ans sur la rue des Commissaires entre l'Eglise Bonsecours et la Place Jacques-Cartier, nous avions une douzaine de brasseries de petite bière en pleine activité. L'éch. Wilson, qui est libéral, est peu disposé à protéger une industrie nationale. Il a péroré longuement dans le Conseil de Ville et a réussi à faire passer un règlement abolissant ces brasseries. Si nous prenons les statistiques de nos grandes industries nationales, nous ne voyons que désastres sur désastres dans les différentes branches. Les manufactures de souliers de "beu" sont fermées. Les érabes ne coulent plus et le sucre ne sort pas de nos marchés. Maintenant, électeurs, rendez-vous de bonne heure aux polls et enrégistrez vos voix pour la protection.

LA MANIERE DE VOTER.

Les électeurs ne sauraient être trop méticuleux en allant enrégistrer leur voix au scrutin. A l'instar des grands journaux le "Canard" explique aujourd'hui à ses lecteurs, la manière de remplir les bulletins.

L'électeur ne doit jamais se rendre seul au poll. Il attend tranquillement qu'un cabaleur vienne le chercher chez lui pour le conduire en voiture au bureau de votation. Il est de rigueur que le cabaleur doit conduire le voteur à une auberge pour le reconforter avant de l'accompagner jusqu'au scrutin. Comme le statut défend aux aubergistes d'ouvrir leurs buvettes le jour de la votation, il faudra passer par la porte de cour ou la porte privée.

Le député officier rapporteur donnera au voteur un bulletin imprimé comme suit :

BULLETIN DE VOTE.

Election pour le district Electoral de Montréal Est, 1878.

■ F. X. ARCHAMBAULT, Ecr., Avocat, Montréal.

■ C. J. COURSOL, Ecr., C.R. Montréal.

Si vous voulez voter pour le candidat libéral ayez soin de mettre votre croix dans le blanc imprimé comme suit :

■ F. X. ARCHAMBAULT, Ecr., Avocat, Montréal.

■ C. J. COURSOL, Ecr., C.R. Montréal. X

Vous pouvez encore placer votre croix au dessus du nom d'un des candidats, et dans les blancs vous prouvez votre attachement au parti en insérant dans les blancs quelques finesse à l'adresse des candidats. Si vous êtes libéral, mettez dans le blanc qui suit le nom de M. Coursol les mots "ton chien est mort!" ça améliorera l'apparence de votre bulletin lorsqu'on dépouillera le scrutin, l'officier rapporteur comptera votre voix pour deux.

VOIR ET ENTENDRE SONT DEUX.

Une dame traduit son époux devant la cour pour assaut et batterie sur sa personne. Une servante est entendue comme témoin.

Le juge.—Avez-vous eu connaissance que monsieur ait battu madame.

La servante.—Oui, son honneur, tous les jours.

Le juge.—Etiez-vous présente lorsque monsieur battait sa femme ?